RCS: DAX

Code greffe : 4001

Documents comptables

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

# Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00102 Numéro SIREN : 800 334 856

Nom ou dénomination : SARL LEMBOUGAU

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2017 sous le numéro de dépôt 4545

### RECEPISSE DE DEPOT

#### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo BP 301 - 40107 DAX CEDEX Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02 E-mail : contact@greffe-tc-dax.fr

SARL LEMBOUGAU
20 Promenade du Mail
40480 Vieux-Boucau-les-Bains

V/REF:

N/REF: 2014 B 102 / 2017-B-4545

Le greffier du tribunal de commerce de Dax certifie qu'il a reçu le 06/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2017.

Rapport de gestion en date du 20/09/2017

Rapport spécial de la gérance en date du 20/09/2017

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 20/09/2017

#### Concernant la société

SARL LEMBOUGAU Société à responsabilité limitée 20 Promenade du Mail 40480 Vieux-Boucau-les-Bains

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4545 le 06/12/2017 R.C.S. DAX 800 334 856 (2014 B 102)

Fait à DAX le 06/12/2017, LE GREFFIER



taracia 223 da coda ganera: das impors/					150	2017
· lone					REPUBLIQU	Ind-Fratemité  PRANCAISE  0 6 DEC. 2017
			IMI	POT	<b>SUR</b>	LES SOCIETES BILLSUS
Exercice ouvert le 0	1042016	et clos	s le 3	1032	017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le	e résultat d'ensem	ble du g	roupe			Régime réel normal X
Si PME innovantes, cocher la	case ci-contre					Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B
Si vous êtes l'entreprise soun	nise à l'obligation de	dépôt d	de la décla	aration		(entreprises de transport maritime), cocher la case Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration
pays par pays n°2258-SD (ar	ticle 223-l-1 quinqu	ies C d	u CGI)			pays par pays n°2258-SD
Si une autre entreprise a été o	désignée pour le dép	oôt de la	déclarati	on pay:	s par pa	ys n°2258, indiquer le nom et la localisation
A IDENTIFICATION DI	E L'ENTREPRISE					
Dé	signation de la soc	iété:				Adresse du siège social:
SARL LEMBOUGAU						20 PROMENADE DU MAIL
SIRET 8 0	0 3 3 4 8	5 6	6 0 0	101	1 3	40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
Adress	e du principal étab	lisseme	nt:			Ancienne adresse en cas de changement:
REGIME FISCAL DE						
				s doive	ent dépo	ser cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le group						
Pour les sociétes filiales, de	signation, adresse	du lieu	d'imposi			ntification de la société mère:
	ertit	9,	CO1	ノガ	ON	ne à Coricji nece
		\	$\overline{O}$		$\int \Delta f$	
		/k	SIMES	oll	<b>XOX</b>	-SIRET
B ACTIVITE		V				
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RECAPITULATION 1  1 Résultat fiscal				. notic	e de la i	déclaration n° 2065)
2 Plus-values	Bénéfice in	nposable a	33 1/3%			O Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%* 10 981 Déficit
PV à long terme imposable	s à 15%			Rés	ultat net	de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
				,		
PV à long terme imposables à 19%		Autres P posables	-			PV à long terme PV exonérées (art. 238 quindecies)
				ronrico	e nouve	elles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprises nouvelles, art 44		II lavea	Jeunes e	•		
Entreprises nouvelles, art 44	<b>=</b>	, francha	d'activité			
Littlephises flouvelles, art 44	septies zone	s manune	d activite	, ait. 4	+ quatert	art. 44 terdecies
Sociétés d'investissemen	1 1					. Plus-values exonérées
immobiliers côtées	(indiquer +	ou - selo	on le cas)			relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'in	<del></del>			r produ	ctif, art.	244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
D IMPUTATIONS (cf.				ont don	ه بیمنا کم	la déligrance d'un partificat de grédit d'impêt
						la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt le avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité
territoriale d'Outre-Mer, un cré	•					•
					•	ce de la déclaration nº 2065)
Recettes nettes soumises	à la contribution 2,	,50%				
						. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site
www.impots.gouv.fr	-		_	-		
Les notices des liasses fiscales numéros d'imprimés 2032 ou		•			site wwv	v.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires,
Nom et adresse du profess	sionnel de l'experti	se com	otable:			Nom et adresse du conseil:
	Τε	ól:				Tél:
Nom et adresse du CGA o	u du viseur conver	ntionné:				Identité du déclarant:
N°	d'agrément du CG.	A				Date: 13/06/2017 Lieu VIEUX BOUCAU LES BAINS

Tél:

Qualité et nom du signataire:

Dossier Nº 009297 en Euros.

GERANTE

LEMBOULAS MARTINE

<sup>\*</sup> Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

### IMPOT SUR LES SOCIETES

Nº 2065 bis-SD 2017

	ANI	NEXE A LA	DECLAF	RATION N° 206	55				
F REPARTITION DES P	RODUITS DES ACTIONS ET	PARTS SO	CIALES,	AINSI QUE DES	REVENUS ASS	IMILES DISTRIBU	JES		
Montant global brut des distributi	ions (1) payées par la société elle-m	nême a		payées par u	établissement charge	du service des titres		b	
Montant des distributions corresp	ondant à des rémunérations ou a	avantages do	nt la soci	été ne désigne pa	s le (les) bénéficiair	re(s) (2)	С		
Montant des prêts, avances ou a interposées	comptes consentis aux associés,	actionnaires	et porteu	rs de parts, soit o	lirectement, soit pa	ar personnes	d		
Montant des distributions							е		
autres que celles visées en (a),							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués é	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					<del></del>	i		
Montant des revenus distribués n		) % prévu au	2° du 3	de l'article 158 di	ı CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)				0.00015750		Tota	l (aàh)		
G REMUNERATIONS N	ETTES VERSEES AUX MEME	SHES DE CI	HIAINE	S SUCIETES					
Nom, prénoms, domicile et qualit	té (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les S.A.R.L.	chaque	associé, gérant o	rs de la période ret u non, désigné col. res de frais ou autr	1 à titre de traiten	nents, ém	oluments	s, indemnités,
* SARL, tous les associés ;	,				Montant	des sommes vei	rsées :		-
<ul> <li>SCA, associés gérants ;</li> <li>SNC ou SCS, associés en</li> <li>SEP et sté de copropriétair</li> </ul>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque	Année au cours de laquelle le versement	à titre de traitements	à titre de frais de de mission et de	•	à titre d professi ceux vis	e frais onnels au sés dans	utres que les
gérants ou coparticipants		associé en toute pro- priété ou en usufruit	à été effectué.	émoluments et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires.	Rembour- sements.	Indemr forfaita	ires.	Rembour- sements.
M LAMBOULAS MARTINE 40	AVENUE LA PLACE	2	3	4	5	6		7	8
40140 SOUSTONS		70		20 400					1
M GAUTHIER LAURENT 35	AV LA PLACE								
40140 SOUSTONS		30							
		1							
H DIVERS		<u> </u>				<u> </u>	<u> </u>		
	RIETAIRE DU FONDS (en cas de g	nérance libre	1					·	
* ADRESSES DES AUTRES ETA	ABLISSEMENTS (si ce cadre est ir	nsuffisant, io	indre un é	tat du même mod	ièle)				
I CADRE NE CONCER	NANT QUE LES ENTREPRISE	S PLACEES	SOUS	LE REGIME SIM	PLIFIE D'IMPOSI	TION			
	REMUNERATIONS	*			MOINS-VALUES	A LONG TERME	IMPOSE	ES A 1	5%
·	action faite des sommes comprise		1	MVL	restant à reporter	à l'ouverture de l'e	exercice		
DADS et versées aux apprentis s	sous contrat et aux handicapés (a	9)		MVLT	imputée sur les P	VLT de l'exercice			<u> </u>
Rétrocessions d'honoraires, de c	ommissions et de courtages (b)				réalisée au cours				
<u> </u>				MVL	restant à reporter				<u></u>
ATUS Informetiqu									

/	$\overline{}$	`
- (	1	
١.	1	

BILAN - ACTIF

- 1		_	nation de l'er sse de l'entrep		. –				BOU MAI		U			4	0480	VIEU	Durée de l X BOUCAU LES BAINS	l'exercice exprimée e		re de mois* ce précédent*	<b>ا</b>	
	Nu	me	éro SIRET*	8 0	0	3	3	4	8	5	6	0 (	0	1	3						Néant	*
Ī																,	•	Exercice N clos	le, 1 7	13 1 0 3		1 6
													Brut l			A	mortissements, provisions 2	Net 3		I	Net 4	
			Capital sous	crit non a	ppele	é			(1	)	AA											
	2	<u>.</u>	Frais d'établi	ssement	*						ΑB					AC	·					
	13000	NCORPORELLES	Frais de déve	eloppeme	ent *						СX					CQ						
l			Concessions	, brevets	et dro	oits s	simila	ires			AF					AG						
	ATIONS		Fonds comm	ercial (1	)						AH		27	1	852	AI		271	852		271	852
	of Hard	MINIOBILIS/	Autres immo	bilisatio	ns inc	согр	orelle	s			AJ					AK						
L	1848		Avances et a		sur i	mmo	bilisa	1-			AL					AM						
ANT	k		Terrains								AN		÷			AO						
AR		KELLE	Construction	ıs							AP					AQ						
ECI		25	Installations et outillage i	techniqu ndustriel	es, m	atér	iel			•	AR		3	0	814	AS	10 012	20	802		24	068
EDI	F IM	SUCIONS	Autres immo			rpor	elles				АТ			2	035	AU	599	. 1	436			574
7		OBILIS	Immobilisati	ions en c	ours						AV					AW						
PAR		WIN I	Avances et a	comptes							AX					AY		:				
ER		2	Participation la méthode d	s évaluée	es sel	on iival	ence				cs				***	СТ						
RV	1	EKES	Autres partic								CU					cv	**************************************					
CONSERVER		FINANC	Créances rat	tachées à	des	parti	cipati	ons			ВВ					вс						
$\zeta O$		NOLL	Autres titres	immobil	isés		•				BD					BE			•			
$\overline{\mathbf{v}}$	3.10	MOBILISATIONS	Prêts	-							BF					BG						
IRE		IMM	Autres immo	obilisatio	ns fir	nanc	ières*				ВН			2	615	ві		2	615		2	615
14		_1.				-	,	гот	AL (I	I)	BJ		30	7	316	вк	10 611	296	705		299	109
MPLAIRE	T		Matières pre	mières, a	appro	visio	nnem	nents			BL					вм						
EXE	*	֡֡֝֝֡֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓	En cours de	production	on de	bier	าร				BN					во						
	* 3/1JOLJ		En cours de	production	on de	serv	ices				BP					BQ						
ŀ			Produits inte	ermédiair	es et	finis	;				BR					BS						
	TA	-	Marchandise	es							ВТ		3	9	807	BU	-	39	807		. 38	215
	<u>₩</u>		Avances et a	acomptes	vers	és su	ır con	ıman	des		BV			6	194	BW		6	194		4	752
	ACTIF CIRCULAN	3	Clients et co	mptes ra	ttach	és (3	)*				BX					BY						
	Y	EAR	Autres créar	nces (3)							BZ		4	8	947	CA		48	947		49	422
	ā	בצ	Capital sous	crit et ap	pelé,	non	versé	<del></del>			СВ					СС						
	00.	Ş	Valeurs mol						`		CD					CE						-
	17.14	DIVERS	Disponibilit				********		,		CF		3	8	101	CG		38	101		16	879
Ì			Charges con	ıstatées d	'avan	ice (3	3)*				СН			3	356	CI		3	356		3	275
	,	ء اءِ	-					тот	'AL (I	II)	Cı		13	36	405	СК	-	136	405		112	542
	tes de	Isatio	Frais d'émiss	ion d'em	prunt	à éta	ler		(	IV)	cw											
	Comptes de	regularisation	Primes de re					ions		(V)	СМ					1	·真思**** 域。					
	٠ ٠	ะ	Ecarts de co								CN					1						
WRATUS Informatique		ŀ		то	TAL	GÉ	NÉR.	AL (	[àV]		co		4 4	13	720	1A	10 611	433	109		411	651
DRATU	Re	nve	ois: (1) Dont d										moins d'un a	n des		СР	2 615	(3) Part à plus d'un an :	CR			
νnδ	_	_	e de réserve	T								ımmobilis	sations financ	ieres	nettes :			-	réances :	1		

## BILAN - PASSIF avant répartition

t Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

			Désignation de l'entreprise : SAR	L LEN	MBOU	SAU		_					ant [	*
					····			_		Exercice N		Exercice N	-1	
		Capital socia	al ou individuel (1)* (Dont versé :	10	0.0.0	.) ,		_	DA	1	000		1 (	000
		Primes d'émi	ission, de fusion, d'apport,					_	DB					
		Ecart de réév	valuation (2)* (dont écart d'équivalence	EF	к				DC					
ES		Réserve léga	ıle (3)						DD		100			
OPR		Réserves sta	tutaires ou contractuelles					!	DE					
X PR		Réserves rég	elementées (3)* ( Dont réserve spéciale des pour fluctuation des cours	provisio	ns B	1		)	DF					
CAPITAUX PROPRES		Autres réserv	ves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivant	ts*	E	ı		)	DG	3	900			
CAPI		Report à nou	iveau						DH					
	Ī	RÉSULTAT	DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	10	647		4 (	0 0
		Subventions	d'investissement						DJ			Vicinia		
	ļ	Provisions re	églementées *	-					DK					
	İ						TOTAL (I)	_	DL	15	647		5 (	0 0
2		Produit des é	émissions de titres participatifs						DM			1.7.7		
Autres fonds propres	.	Avances con						_	DN					
Autr	·						TOTAL (II)		DO					
v ~	_	Provisions p	our risques						DP					
Provisions pour risques	harge	Provisions p	our charges						DQ					
Pre pour	9	•					TOTAL (III)	$\dashv$	DR					
•	_	Emprunts ob	oligataires convertibles					┪	DS			<del></del>		
	ŀ		runts obligataires					1	DT			<u></u>		
	ŀ	_	dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	145	060	17	8 9	96
<del></del>	f	•	dettes financières divers (Dont emprunts partie	cipatifs	E	1			<sub>DV</sub>	175	591	17	'5 8	3 4
ETTES (4)	ŀ	•	acomptes reçus sur commandes en cours		<b>L</b>			4	DW	•				
DET			isseurs et comptes rattachés					$\dashv$	DX	2.5	603		1 3	3:
	•		es et sociales					-	DY		426		1 :	
		-	nmobilisations et comptes rattachés					一	DZ		120			
		Autres dette						$\dashv$	EA	64	781		29 :	1 4
Compt			statés d'avance (4)					-	EB					_
régul.		1 roddiis con	States duvance (4)	<del></del>			TOTAL (IV)	⊣	EC	417	462	4 (	)6 (	6 9
		Foarts de co	nversion passif *				(V)	一	ED	11,	102			
	-	Lear is de co	niversion passir		тот	AL CÉN	ÉRAL (I à V)		EE	133	109		.1	۲,
	(1)	Foart de réé	valuation incorporé au capital		101	- CEN	LINID (I A Y)	$\dashv$	1B	400	200			J.
-	.,	Louit de lee	Réserve spéciale de réévaluation (1959)						1C					
	(2)	Dont {	Ecart de réévaluation (1939)				-	$\dashv$	1D					
RENVOIS	(2)							$\dashv$				•		
REN	(2)	Dort -	Réserve de réévaluation (1976)			-		$\dashv$	1E	<b></b>				
	(3)		e spéciale des plus-values à long terme *					$\dashv$	EF	205	743			
	(4)	-	oduits constatés d'avance à moins d'un an					-1	EG	305	743		57 !	9
(	(5)	Dont concou	urs bancaires courants, et soldes créditeurs de b						ЕН					

**DGFiP N° 2052 2017** 

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	
	•

		cle 53 ôts)										
Désign	ation de l'	'entreprise : SARL_I	EM	BOUGAU							Néa	nt 🗌 *
,						Т	Exercice N				Exercice (N	1)
	1		<u> </u>	France		livr	Exportations et isons intracommunautaires		Total			
	Ventes	de marchandises*	FA	134	381	FB		FC	134	381	12	7 938
~	Due de es	biens*	FD			FE		FF				
Ţ	Product	tion vendue services*	FG	71	283	FH		FI	71	283	6	3 102
)ITA	Chiffre	s d'affaires nets*	FJ	205	665	FK	,	FL	205	665	19	6 040
KPL(	Product	tion stockée*	_					FM				
D'E	Product	tion immobilisée*						FN				
UITS	Subvent	tions d'exploitation						FO				
PRODUITS D'EXPLOITATION		s sur amortissements et provisi	ons,	transfert de charges* (	9)		· ·	FP		*		
		produits (1) (11)			. ,			FQ		51		58
				Total	des pro	duits	d'exploitation (2) (I)	FR	205	716	19	6 098
	Achats	de marchandises (y compris dr	oits c				(- <i>,</i> (- <i>,</i>	FS	94		8	•
CHARGES D'EXPLOITATION		on de stock (marchandises)*		,				FT		592)		7. 170
	-	de matières premières et autres	annı	ovisionnements (v.com	mnris d	Iroits	te douane)*	FU	, ,	- 332,		, 1,0
-		on de stock (matières premières					- Country	FV	-			
TIO		achats et charges externes (3) (						FW	36	467	2	5 511
OITA	-	taxes et versements assimilés*		<u> </u>				1		979		
XPL(	<u> </u>							FX	·			3 262
D'E	-	s et traitements*						FY		810		1 176
SCES		s sociales (10)						FZ		437		1 970
CHARGES D'EXPLOITATION	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	\ \ -	- dotations aux amort		nts*		GA -	3	544	,	3 451
	ATIO LOIT.		L	- dotations aux provis	sions			GB				
	DOT	Sur actif circulant : dotations				-		GC				
	ا مُ	Pour risques et charges : dota	ions	aux provisions				GD.				
	Autres	charges (12)						GE		233		315
<u> </u>				Total	des cha	rges	d'exploitation (4) (II)	GF	189	184	18	6 819
	RÉSULTA	AT D'EXPLOITATION (I - II)		•			•	GG	16	532		9 279
opérations en commun	Bénéfic	e attribué ou perte transférée*					(III)	)GH				
en co	Perte su	upportée ou bénéfice transféré*					(IV)	Gı				
SS.	Produits	s financiers de participations (5	5)					GJ				
PRODUITS FINANCIERS	Produit	s des autres valeurs mobilières	et cr	éances de l'actif immo	bilisé (	5)		GK				
INAN	Autres	intérêts et produits assimilés (5	)					GL				
TS F	Reprise	es sur provisions et transferts de	cha	ges				GM				
	Différe	nces positives de change						GN				
PR	Produit	s nets sur cessions de valeurs n	nobil	ères de placement				GO				
					Tota	l des	produits financiers (V)	GP				
RES	Dotatio	ns financières aux amortisseme	ents e	t provisions*				GQ				
CHARGES FINANCIERES	Intérêts	et charges assimilées (6)						GR	4	382		5 279
FINA	Différe	nces négatives de change						GS				
:GES	Charge	s nettes sur cessions de valeurs	mob	ilières de placement				GТ				
2 - CHARGE					Total	des cl	narges financières (VI)	Gυ	4	382		5 279
2 - F	RÉSULTA	AT FINANCIER (V - VI)						GV	(4	382)	(	5 279
3 - 6	RÉSULTA	AT COURANT AVANT IMP	ôтs	(I - II + III - IV + \	/ - VI)			GW	-	150	-	4 000

,	Fon du (	mulaire o Code Gér	obligatoire (an néral des Impi	COMPTE DE RÉSULTAT D	E L'EXER(	CICE	E (Suite)	DGI	FiP Nº 2053	3 2017
	Dé	signa	tion de l'	entreprise: SARL LEMBOUGAU						Néant *
							Exercice N		Exercice N	i-1
		ELS	Produits	exceptionnels sur opérations de gestion		НА				
	PRODUITS	IONN	Produits	exceptionnels sur opérations en capital *		нв				
	PROI	EXCEPTIONNELS	Reprises	sur provisions et transferts de charges		нс				
		EX		Total des produits exceptionnels (7	(VII)	HD				
		LLES	Charges	exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	CHARGES	ONNE	Charges	exceptionnelles sur opérations en capital *		НЕ				
	CHAI	EXCEPTIONNELLES	Dotation	s exceptionnelles aux amortissements et provisions		НG				
L		EXC	-	Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII)	нн				
AKANI	4	- RÉ	SULTA	T EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		ні				
- 31	P	artici	pation de	s salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	нј				
DECL	Ir	npôts	sur les l	énéfices *	(X)	нк	1	503		
$\Xi$				TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	205	716	•	196 098
KL				TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + I	X + X)	нм	195	068		192 098
PAK		- BÉ	NÉFICE	OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	10	647		4 000
A CONSERVER		(1)	Dont pr	oduits nets partiels sur opérations à long terme		но	***			
ERV		(2)	Dont {	produits de locations immobilières		ну				· ,
N.S.			L	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci	dessous)	ıG				
CC		(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *		НР	3	229	<u> </u>	1 899
EA			ļ	- Crédit bail immobilier		HQ				
AIKE		(4)	Dont ch	arges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-des	ssous)	1111				
- 11		(5)	Dont pr	oduits concernant les entreprises liées		1J				
EXEMPI		(6)	Dont in	térêts concernant les entreprises liées	•	ıĸ				-
EX		(6bis)	Dont do	ons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		нх				
		(6ter)		nortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC				
	SIC	(OICI)		nortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquie	s D)	RD				

Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) Dont primes et cotisations 1 999 complémentaires personnelles : Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (7)

Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

11 568 Α9 obligatoires

Αl

A2

A3

A4

Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels

Charges antérieures

13 567

230

Exercice N

Produits antérieurs

5 632

229

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

(9)

(10)

Dont transferts de charges

times)*	
(Ne pas reporter le montant des cen-	
ER PAK LE DECLAKANI	
JINSERV	
XEMPLAIKE A CO	-
EXEM	

Dés	ignation	de l'entrep	rise:	<u> </u>	<u>chid</u>	BOUGAU	,								Néant *
	DRE A		ІММОВІ	LISA	TION	ıs				Valeur brute des immobilisations au		Consi	Augmen Scutives à une réévaluation pratiquée urs de l'exercice ou résultant d'une mise en éguivalence		
F.	Frais d'	établissement	t et de développemen	· · · · ·			TOTAL I	1	cz	début de l'exercice		D8	mise en éguivalence	D9	et virements de poste a poste
INCORP										271	052	1			
IN	<u> </u>	<u> </u>	nmobilisations inc	согрог	enes		TOTAL II	+	KD	. 271	832	KE		KF	
9	Terrain	ns	F -	<del></del>				Ь	KG	•		KH		KI	
(Ne pas reporter te montant	ion Sr	ur sol propre	Dont Composants	L9				Щк	KJ			KK		KL	
reporter	월	ur sol d'autrui	Dont Composants	MI				] K	км			KN		ко	
(Ne bas	Ö In		érales, agencements s des constructions *	Compo		M2		]]k	КР			кQ		KR	
LES	1	tions techniqu lage industrie	•	Compo		мз		] k	ks	30	814	кт		KU	
CORPORELLES	su In	stallations génerals d	érales, agencements		•			K	κv			кw		кх	1 140
ORP	ᅵᅓᇸᅜ	Aatériel de t					_	_ 	KY			кz		LA	
٥	m mot	latériel de l	bureau	-					LB		895	LC		LD	
	اعاد م ا		nformatique récupérables et	1					LE			LF		LG	
DECEARAIN			corporelles en cou			<del>,</del>		$\dashv$				1	-		
				ırs				$\dashv$	LH			LI		IJ	
3	Avanc	es et acomp	ptes					$\dashv$	LK			LL		LM	
- T	ļ					•	TOTAL III	L	LN	31	709	ro		LP	1 140
ES ES	Partici	ipations éva	aluées par mise en	équiv	alenc	ce		8	3G			8M		8T	
PEN LAN FINANCIÈRES	Autres	s participati	ons					8	3U			8V		8W	
AANC A	Autres	titres imm	obilisés					1	P			1R		18	
	Prêts e	et autres im	mobilisations fina	ancière	es		_	1	T	2	615	1U	· ·	ıv	
3						. ,	TOTAL IV	L	LQ	2	615	LR		LS	
FINANCIÈRES		TOTA	L GÉNÉRAL (I	+ II +	III +	+ IV)		$\neg$	DG	306	176	φн		ØJ	1 140
			<del></del>									$\vdash$			ļ.
٧,,,					-	nar vireme	ent de noste	Dimin				┨	Valeur brute des		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
1 ~~	DRE B		OBILISATIONS			par vireme à po	ent de poste	Dimin		ns ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice  3	-	Réévaluation légale • ou évaluation par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
CAI	Frais d	l'établissem léveloppem	nent TOTAI	LI	IN		-			ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		DØ	immobilisations à la fin de l'exercice	D7	Valeur d'origine des immobi-
INCORP. S	Frais d	l'établissem léveloppem s postes d'in	nent		IN IO		-	c	p	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		DØ LW	immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi-
INCORP. S	Frais de de de Autres	l'établissem léveloppem s postes d'in orelles	nent nent TOTAI mmobilisations		$\vdash$		-	C	°р	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		1	immobilisations à la fin de l'exercice 3	D7	Valeur d'origine des immobilisations en lin d'exercice
NCORP. D	Frais de de de Autres	d'établissem développem s postes d'in orelles ns	nent nent TOTAI mmobilisations		10		-	C L	00 LV	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW	immobilisations à la fin de l'exercice 3	D7 1X	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  271 852
INCORP. S	Frais de de de Autres	d'établissem développem s postes d'in orelles ns	nent TOTAI nmobilisations TOTAL		IO IP		-	L L	CØ LV LX	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW	immobilisations à la fin de l'exercice 3	D7 1X LZ	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  271 852
INCORP. S	Frais det de de Autres incorp	l'établissem téveloppem s postes d'in orelles ns Sur	nent TOTAI nmobilisations TOTAL r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et an	, II	IO IP IQ		-	L L N	CO LV LX	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice 3	D7 1X LZ MC	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  271 852
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru	l'établissem léveloppem s postes d'in orelles ns Sur Inst des ations techn	nent TOTAI nmobilisations TOTAL r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e	, II	IO IP IQ IR IS		-	L L N	LV LX MA MD	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  271 852	D7 1X LZ MC MF	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  271 852
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru	l'établissem léveloppem s postes d'in orelles  Sur lections  Sur Inst des ations techn age industrie	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e	m.	IO IP IQ IR IS IT		-		LV LX MA MD MG	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  271 852  30 814	D7 1X LZ MC MF MI	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  271 852
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industrie Inst	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame	m. t	IO IP IQ IR IS IT		-	C   L   N   N   N   N   N   N   N   N   N	LV LX MA MD MG MJ	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK	immobilisations à la fin de l'exercice  3  271 852	D7 1X LZ MC MF MI ML	271 852     30 814   1 140
INCORP. S	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installoutilla	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industrie Inst nag Ma	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e	m. t	IO IP IQ IR IS IT IU IV		-	C L L N N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN	30 814 1 140	D7 1X LZ MC MF MI ML MO	271 852     30 814   1 140
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installa outilla Autres	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industrie  Inst nag Ma isations Mai relles	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers tériel de transport tériel de bureau et	m. t	IO IP IQ IR IS IT IU IV		-	C L L N N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MO MT	immobilisations à la fin de l'exercice  3  271 852  30 814	D7 1X LZ MC MF MI ML	271 852     30 814   1 140
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installe outilla Autres immobil	d'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techr ige industric s Ma isations Mai info Emi	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers tériel de transport tériel de bureau et	m. t	IO IP IQ IR IS IT IU IV		-	C L L N N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN	30 814 1 140	D7 1X LZ MC MF MI ML MO	271 852     30 814   1 140     895
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installe outilla Autres immobil corpor	d'établissem développem développem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industrie  Ma info Eml et d	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers atériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable	m. t	IO IP IQ IR IS IT IU IV	à po	-	C L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MO MT	30 814 1 140	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR	271 852     30 814   1 140     895
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Install outilla Autres immobil corpor	d'établissem développem développem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industrie  Ma info Eml et d	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers tériel de transport tériel de bureau et tormatique, mobilier ballages récupérable livers prorelles en cours	m. t	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW	à po	-	C L L N N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT	30 814 1 140	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU	271 852     30 814   1 140     895
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installi outilla Autres immobil corpor	d'établissem léveloppem s postes d'in orelles  ns  Sur Inst des ations techr ige industric s Ma isations Pelles  Emlet d illisations cor es et acomp	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers atériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable livers * rporelles en cours ptes	mm.	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	à po	-	C C L L N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW	30 814 1 140	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB	271 852     30 814   1 140     895
INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installi outilla Autres immobil corpor Immob Avanc	d'établissem léveloppem s postes d'in orelles  ns  Sur Inst des ations techn ge industric s nag isations  Hat info Em et d dilisations cor ces et acomp	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers atériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable livers * rporelles en cours ptes  TOTAL aluées par	mm.	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY	à po	-	C C L L N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	30 814 1 140 895	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB	271   852
CORPORELLES INCORP.	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installioutilla Autres immobil corpor Immob Avanc	d'établissem léveloppem s postes d'in orelles  ns  Sur Inst des ations techr ige industric s Ma isations Pelles  Emlet d illisations cor es et acomp	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers tériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable livers prorelles en cours ptes  TOTAL aluées par	mm.	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	à po	-	C C L L N N N N N N N N N N N N N N N N	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE	30 814 1 140 895	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF	271   852
CORPORELLES CORPORELLES INCORP. S	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installa outilla Autres immobil corpor Immob Avance Partici mise e Autres	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Inst des ations techn age industrie  Inst nag Ma info Eml et d  illisations cor res et acomp	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions iniques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers atériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable livers * TOTAL aluées par nce ions	mm.	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY	à po	-	C C L L N N N N N N N Q Q	LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	30 814 1 140 895	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR NO NS	271   852
CORPORELLES CORPORELLES INCORP. S	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installioutilla Autres immobil corpor Immob Avanc Partici mise e Autres	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industric s lisations relles  Mai isations cor res et acomp ipations éva en équivaler s participati s titres imm	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers atériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable livers * rporelles en cours ptes  TOTAL aluées par nice ions	t t	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ IØ	à po	-	C	MA M	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	30 814 1 140 895	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR NO NS NF NI ØW	271 852
CORPORELLES CORPORELLES INCORP. S	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installioutilla Autres immobil corpor Immob Avanc Partici mise e Autres	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Sur Inst des ations techn ge industric s lisations relles  Mai isations cor res et acomp ipations éva en équivaler s participati s titres imm	r sol propre r sol d'autrui r sol d'	m. t t éé- t t III	10 IP IQ IR IS IT IU IV IV IX MY NC IY IZ IØ II II IZ	à po	-	C	MA M	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7 0Y 2C 2F	30 814 1 140 895 32 849	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI ØW  2D 2G	271 852
FINANCIÈRES CORPORELLES INCORP. S	Frais cet de d Autres incorp Terrain Constru Installioutilla Autres immobil corpor Immob Avanc Partici mise e Autres Autres	l'établissem léveloppem léveloppem s postes d'in orelles  Inst des ations techr ige industric s Inst nag isations  Mat info Em et d illisations cor es et acomp ipations éva en équivaler s participati s titres imm	r sol propre r sol d'autrui t. gales, agencts et ar constructions niques, matériel e els t. gales, agencts, ame ements divers atériel de transport tériel de bureau et ormatique, mobilier ballages récupérable livers * rporelles en cours ptes  TOTAL aluées par nice ions	III  III  IV	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ IØ	à po	-	C	MA M	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	30 814 1 140 895	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR NO NS NF NI ØW	271   852

DGFiP	N°	2055	2017
-------	----	------	------

Montant des amortissements

à la fin de l'exercice

EN

PН

PL

PQ

PU

QC

QG

QK

QO

от

QX

ØR

Colonne 6

exceptionnel

P9

07

R5

S3

T1

T8

Ľ6

V4

W2

W9

X7

NU

NZ

SR

Total général

(NW - NY)

Dotations de l'exercice

aux amortissements

tissement fiscal

Colonne 5

Diminutions: amortissements

afférents aux éléments sortis

de l'actif et reprises

Néant 🔲 🕯

10 012

99

500

611

10

10 611

Mouvement net des

amortissements

à la fin de l'exercice

01

O8

Т2

U7

V5

**W**3

ΧI

X8

NO

ΝV

Montant net à la

fin de l'exercice

Primes de remboursement des obligations

### PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU

Néant 

Néant 

Néant 

Noture des provisions

Montant au début AUGMENTATIONS : DIMINUTIONS : Montant

	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice l		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
<sub>s</sub>	Provisions pour r gisements minier	s et pétroliers *	3Т		TA		тв		тс	
Provisions reglementees	Provisions pour i (art. 237 bis A-II		3U		TD		TE		TF	
laga.	Provisions pour l	nausse des prix (1)*	3V		тG		тн		ті	
SIIOIS	Amortissements		3X		тм		TN		то	
	Dont majorations de 30 %	•	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour p (art. 39 quinquies	orêts d'installation s H du CGI)	IJ		ıĸ		IL		IM	
	Autres provision	s réglementées (1)	3Y	-	ТР		ΤQ		TR	
		TOTAL I	3Z		TS		тт		TU	
	Provisions pour l		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour g aux clients		4E		4F		4G	,	4H	
	Provisions pour p à terme	pertes sur marchés	4J		4K		4L		4M	
28 IE	Provisions pour a	mendes et pénalités	4N		4P		4R		48	,
riovisions pour risques et charges	Provisions pour p		4T		4U		4V		4W	
in her	Provisions pour p tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour i		5B		5C		5D		5E	
	immobilisations		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour g et grandes révision	ons	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour of fiscales sur congo	charges sociales et és à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
		TOTAL II	5Z		TV		TW		тх	
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6Н	
	sur	- titres mis en équivalence	O2		<b>0</b> 3		<b>0</b> 4		<b>Ø</b> 5	
ביסיוקטה שפה הסובים ב	immobilisations	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	<b>0</b> 6		07		Ø8		<b>0</b> 9	
	Sur stocks et en o	cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clie	nts	øт		6U		6V		6W	-
`	Autres provisions dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A	
Ì		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉ	RAL (I + II + III)	7C		UB		υc		UD	
		ſ	- 0	l'exploitation	UE		UF			
		Dont dotations et reprises	- f	inancières	UG		UH			
			- 6	exceptionnelles	UJ		UK		1	

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

#### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \*

ì	į	١
	٦	ŀ
7	Į	L
	4	l
	ī	ŀ
Ċ	2	l
	۱	l
2	Ś	
	د	ŀ
•	₹	ŀ
	3	l
	7	ľ
-	Ì	ŀ
-	2111	
ロジ/10シシ/ソフン マ ジロエマ エロアドゴくジ	۶	١
ŀ	Ì	ı
		ŀ
		ŀ
		ı
		ľ
		ŀ
		ı
		١
		1

Dé	signat	ion de l'en	treprise: SARL LEMBOU	IGAU										-	Néant L
CA	DRE	Α .	ÉTAT DES CRÉANO	ES			M	ontant l	orut		,_	A 1 an au plus 2		<u></u>	A plus d'un an 3
CTIF BILISÉ	Crĕā	nces rattac	hées à des participations			UL				_ u	JM _			UN	
Şē	Prêts	s (1) (2)				UP			•	խ	JR _			us	
ž č	Autr	es immobi	lisations financières			UT		*	2 615	U	JV	2	615	υw	
	Clie	nts douteux	c ou litigieux			VA									
	Autr	es créance	s clients			UX									
		ce représentati ou remis en g		ю	)	<b>Z</b> 1									
Ę			omptes rattachés		'	UY									
DE L'ACTIF CIRCULANT	Séci	ırité sociale	e et autres organismes sociaux			uz									
IF CIR	Etat	et autres	Impôts sur les bénéfices			VM									
L'ACT		ectivités	Taxe sur la valeur ajoutée			VB			2 940	T		2	940		,
DE 1		iques	Autres impôts, taxes et verseme	nts ass	similés	VN									•
	Publ	iques	Divers			VP	****								
	Gro	upe et asso	ciés (2)			vc									
		iteurs dive	rs (dont créances relatives à des op	ératio	ns	VR			46 008			46	800		
			itées d'avance		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	vs	<u> </u>		3 356		·	3	356		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		7	OTAUX	VT			54 918	\	vu	54	918	vv	
		24	- Prêts accordés en cours	d'exe	rcice	VD	<b></b>			T				<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
RENVOIS	(1)	Monta des	- Remboursements obtenus	en cou	ırs d'exercice	VE				1					
RE	(2)	Prêts et av	vances consentis aux associés (person	nes p	hysiques)	VF				1					
C	ADRE	В	ÉTAT DES DETTES		Montant br	ut			A 1 an au pl	us		A plus d'1 an et 5 an	s au plus		A plus de 5 ans
Em	orunts	obligataire	es convertibles (1)	7Y								,			
Aut	res em	prunts obl	igataires (1)	7Z											<del></del>
Em	orunts auprè	et dettes	à 1 an maximum à l'origine	VG											
	abliss	ements dit (1)	à plus de 1 an à l'origine	VH	15	50 4	193		3	3	341	1	17 15	52	
			inancières divers (1) (2)	8A											
			ptes rattachés	8B	2	25 (	 603		2	5	603				
			s rattachés	8C			253				253				
			utres organismes sociaux	8D			543				543				
Eta			npôts sur les bénéfices	8E			437				437				
auti		<u> </u>	axe sur la valeur ajoutée	vw			193				193	1		+	
	ectivit		bligations cautionnées	vx			- <del>-</del>							+	1.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.1
coll		-	utres impôts, taxes et assimilés	vQ	- 11111										
	liques	1 "	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	8J										-	
pub	liques tes sur	immohilis	sations et comptes rattachés		1		591		17	5	591	-			
pub Det	tes sur		sations et comptes rattachés 2)	+	' 1	75 '		ı							
pub Det Gro	tes sur	associés (	2) dettes relatives à des	VI		75 ! 64 '			6	4	781				
Det Gro Autopé	tes sur upe et res de ration te repi	t associés ( ttes (dont of se de pension résentative	2) lettes relatives à des on de titres) de titres empruntés	VI 8K		75 ! 64 '				4	781	ļ		-	
Det Gro Aut opé Det ou	upe et res de ration te represents	t associés ( ttes (dont on the side pension résentative en garantie	2) dettes relatives à des on de titres) de titres empruntés *	VI 8K Z2					6	4	781				
Det Gro Aut opé Det ou	upe et res de ration te represents	t associés ( ttes (dont of se de pension résentative	dettes relatives à des on de titres) de titres empruntés *	VI 8K Z2 8L	(	64	781	V2				1	17 1	52	
Det Gro Aut opé Det ou	upe et res de ration te represents	t associés ( ttes (dont o s de pension résentative en garantie constatés d	2) dettes relatives à des on de titres) de titres empruntés *	VI 8K Z2	(		781		3 C	15 ivers	7 4 3 s emprur	1 nts et dettes contrac- sonnes physiques	17 15 V		2



## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

• Des explications concernant cette rubrique sont données dons la notice

Des expli	ications concernant cette rul	brique sont donnée	s dans	la notice nº 2032														
Désigna	ation de l'entrepri	ise: S	AR.	L LEMBO	UGA	ŭ								N	léant 🔲 *		$\vdash$	Exercice N, clos le : 3   1   0   3   2   0   1   7
i. RÉI	NTEGRATIC	ONS							BÉI	NÉFIC	CE COM	IPTA	BLE I	DE L'E	XERCICE		WA	10 647
	Rémunération d		Γ	de l'exploita	nt ou e	des associés											wв	
	(entreprises à l'I	IR)	ł					Τ.	maina nart d	الأطييمونا	hlo *				à ráintácra			
_	Avantages personnel	s non déductible	e * (c	de son conjo	ını			-	noins part d			-4 du C	GI) et		à réintégre	я.	wc	
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	amortissements à por	rter ligne ci-dess	ous)		WD			aut	tres amortissem	ents non	déductibles		-	WE				
ıdmis ésula	Autres charges et dép du C.G.I)				WF			Ta (er	xe sur les voitur streprise à l'IS)					WG			XE	
non a	Fraction des loyers à d'un crédit bail immo	réintégrer dans bilier et de levé	le cad e d'op	lre otion	RA			<u> (</u>	Part des l réintégration	loyers dis on (art. 2:	spensée de 39 sexies D	)		RB		)		
arges	Provisions et charges déductibles (cf. table	s à payer non au 2058-B, cadi	re III)		wı			Ch no	arges à payer li n coopératifs no	ées à des on déduct	états et ten ibles (cf. 20	ritoires 067-BIS	)	xx			xw	
급 환	Amendes et pér	nalités			WJ			CI	harges finan	ncières	(art. 212	bis)*		xz			1	
	Réintégrations ¡	prévues à l'a	rticl	e 155 du CGI	*	<del> </del>		1			•				•		XY	
	Impôt sur les so	•				<u> </u>											17	1 503
Quote-par	Bénéfices réalisés pa	ar une société	WL			,			sultats bénéficiaire:		L7						1	1 003
<b>—</b>	de personnes ou un ( Moins-	G.I.E.	~			4- 150/ -	. 1 . 16		article 209 B du CC			· 11:		.1	>		K7	
sition s et Térées	neti	tes	ł	- imposees	au tai	ux de 15 % o	u de 15	70 (	(16 % pour	ies enu	reprises	a r imp	ot sur	ie reve	nu)		18	
d'impo iculier ons dif	long t			- imposées	au tai	ux de 0 %		_									ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fractio	n imposable	des	plus-values r	éalisé	es au	Ţ	` - <u> </u>	Plus-values	nettes	à court to	erme					WN	
R. ii		cours d'exe	rcice	s antérieurs *				-1	Plus-values	soumis	ses au ré	gime o	les fus	sions			wo	
	Ecarts de valeur	rs liquidativ	es sı	ır OPCVM *	(entre	prises à l'IS)											XR	
Réintés	grations diverses	à		Intérêts excéden (art. 39-1-3e et 2		c.g.i.) SU	İ			Zones d'er activité e	ntreprises *			sw	·		wo	
	er sur feuillet sépa		T *	Déficits étrange	rs antéri	eurement				Quote-par	t de 12 % c			М8			¨``	
Réintég	gration des charge	es affectées	aux	déduit par les Pl activités éligi		2070)	axatio	n au		olus-value	es à taux zé	ro					YI	
	nt fiscal afférent à					·········											Y3	
															TOTAL	I	WR	12 150
	DUCTIONS									PERT	TE COM	IPTA	BLE	DE L'E	XERCICE		ws	
Quote-	part dans les pert	es subies pa	r un	e société de p	ersoni	nes ou un G.I	.E *										WT	
Provisio	ns et charges à paye	r non déductil	oles, a	antérieurement (	axées,	et réintégrées d	ans les	résul	tats comptable	es de l'ex	xercice (cf	. tablea	au 2058	-B, cadre	e III)		wu	
		- impo	osées	s au taux de 1	5%(	16% pour les	entrep	rises	s soumises à	ì l'impô	ot sur le i	revenu	1)				wv	
		- impo	osées	s aux taux de	0 %												w <sub>H</sub>	
on fions	Plus-values	] <u>.</u>	ာငှင်လ	s aux taux de	10.0/												LVD.	
Régimes d'imposition particuliers et imposition différées	à long terme	I —				1 1 -				· · ·							IWP	
d'im s et ir ifféré		<u> </u>		sur les moin			ng terr	ne a	nterieures								ww	
gimes culier d	*	<u> </u>		sur les défic		érieurs											XB	
Ré parti	Autres plus-val																16	
	Fraction des plu				de l'e		•							_			wz	
	Régime des soc Produit net des	actions et p	et de arts	es filiales * d'intérêts :		(Quote-part à déduire de	de fran es prod	s et o luits	charges resta nets de part	ant ımp	onsable ons		2A			)	XA	
	Déduction auto	risée au titre	e des	investisseme	nts ré	alisés dans le	s colle	ctivi	ités d'Outre-	mer*.							ZY	
	Majoration d'ar		t *														XD	
Mesures d'incitation nent sur	Entreprises nou (reprise d'entreprise d'entreprise d'entreprise d'entreprises nou	velles prises	К9		Ei 44	ntreprises nouvell 4 sexies	es	L2		in	eunes entre nnovantes art. 44 sexi			L5			XF	***
Mesu 'incita	Pôle de compéti CICE (art. 44 u	itivité hors ndecies)	L6		lin	ociétés d'investiss nmobiliers cotées	ements	кз		Z d	one de res le la défens	tructura e	tion	PA			1	w/4.2
fteme d	Zone franche ur (art. 44 octies e	rbaine - TE	ø۷		I B	rt. 208C) assin d'emploi à dynamiser rt. 44 duodéciès)		1F		2	art.44 terde Zone franch art. 44 quat	e d'activ	rité	xc			1	
Aba	Entreprises nou (reprise d'entreprises d'entreprises d'entreprises d'entreprises d'entreprises d'entreprises d'entreprises d'entreprises d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprises nou (reprise d'entreprise	Anger I				irt. 44 duodecies) one de revitalisati	on rurale	e (art,	44 quindecies)	I		,	<del>,</del>	PC			1	
<del>                                     </del>	Ecarts de valeu	rs liquidativ	PS SI	ur OPCVM *					,			•		ш_			J.,	
Déducti	ons diverses à détai		-5 5	Dont déduc	ion exc	eptionnelle	X9			C	réance déga	igée par	le	ZI		1	XS	2 2 2 2
sur feui	llet séparé (EXT 2) tion des produits		x ac	pour inves	tisseme	nt *		n au	tonnage	re	port en arri	ère du d	éficit	12.1		1/	XG Y2	1 066
	ÉSULTAT F														TOTAL	, II	хн	1 066
			ale -	1461-1	ah!	Γ		b	énéfice	(I mo	ins II)	ХI			11 0		1	
Kes	ultat fiscal avant	unputation	ues (	leticits report	avies	1		d	éficit	(II mo	oins I)	1					ХJ	
Défici	t de l'exercice rep	orté en arriè	ère (e	entreprises à l	'IS)*	•						ZL					1	
	ts antérieurs impu			•		ntreprises à l'	IS)*					1					XL	103
<del>                                     </del>	TAT FISCAL					-		n c	ont (lians V	(O)		- VX.			10 9:	2 1	\	103

### **ANNEXE DÉCLARATION 2058-A**

Désignation de l'entreprise :

SARL LEMBOUGAU

31/03/2017

Détail des réintégrations diverses			
Détail des déductions diverses		$\dashv$	· ·
	• •		
CICE			1 066
	Total des déductions diverses	XG	1 066
			*
	<del></del>		
	·		
			•
•			
,			
		1	
	<del></del>		
	·		
	·	+	
, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			

(10)

### DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

	Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU					Néant 🗆 *
			· · · · ·			
	I. SUIVI DES DÉFICITS		<del></del>			
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		103
	Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		103
	Déficits reportables (différence K4 - K5)		•	K6		
	Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
	Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YΚ		
	II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET  Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	FIS	CALES CORRESPO	DND ZT	ANTES	286
	III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR	L'A	SSIETTE DE L'IMP	Ť		
<u>4K4N1</u>	(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur	l'exercice
- 3	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	zv		zw		
DECL	Provisions pour risques et charges *				•	
E D		8X		8Y		
KL		8Z		9A		
PA		9В		9C		
VER	Provisions pour dépréciation *					
ίΚ.		9D		9E		
CONSER		9F		9G		
$\mathcal{C}$		9Н		9J		
Z	Charges à payer					
IKE		9K		9L		
LA	·	9М		9N		
XEMPI		9P		9R		
EXI	,	9S		9T		
Ī	TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO		
	à reporter au tableau 2058-A:		ligne WI		li	gne WU
	CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSAN	TS	(art. 237 septies	du C	CGI)	
	Montant au début de l'exercice		Imputations			it net à la l'exercice
	Montant de la réintégration ou de la déduction  L1					
	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPO art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	ORT	rs		χυ	

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

-													,		
	Désign	ation de l'entreprise : <u>SARL LEMBOUGAU</u>	<del></del>			•								Néant	□ *
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	øс			Affecta		Į	- Réserve	s légales	Z	В		. 1	.00
Ì	SE				IONS	aux rése	erves	Ĺ	- Autres r	éserves	Z	D		3 9	00
	ORIGINES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 000	AFFECTATIONS	Divider					Z	-			
Ì	OR	Prélèvements sur les réserves	ØE		AFFE		répartiti				Z		···		
		TOTAL	O.F.	4 000	]	l •	à nouve: otal I doit n		ement être éga		-	G		4 0	
ł		TOTAL I DISTRIBUTIONS	ØF		ļ					TOTAL	II Z	Н		4 0	000
N.Y.	Montant	total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la				7CA au tit	tre de l'ex	ercice			X	$\mathbf{v}$			•
KAN.		SEIGNEMENTS DIVERS							Exerc	ice N :			exercice	N-I :	
F	NTS	- Engagements de précisez le prix de recédit-bail mobilier en crédit-bail	evient des bie	ns pris J7			,  ,	YQ		•					
DECLA	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR -							
TEI	SNGA	- Effets portés à l'escompte et non échus					1	ys				-			
PAK		- Sous-traitance					,	YT -							
RE	TAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Locations, charges locatives et de copropriété (an location pour un					) 2	κο		14 8	363		***	14	576
ZE	S CT CH NES	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU							
CONSERVER	DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS E' EXTERN	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétre	ocessions)				s	ss		3 9	916			3	806
Š	S ACH	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						vv _							
$\angle$	AIL D UTRE	- Autres comptes ( dont cotisations versées au syndicales et professionne		ns ES			)   s	эт		17 (	88			17	129
KE	DET A	Total du poste correspondant	à la ligne F\	V du tableau nº 2	2052		2	ZJ _		36 4	167			35	511
F	SET	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						vw_		4	194				490
EXEMPLAIRE	IMPÔTS I TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits	pétroliers	zs			)   5	oz _		2 4	185			2	772
XX	=	Total du compte correspondant	à la ligne F	X du tableau nº	2052			YX _		2 9	979			3	262
	TVA	<ul> <li>Montant de la T.V.A. collectée</li> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours</li> </ul>	de l'everoir	se au titre dec hi	enc et			YY		18 3	390			16	
ŀ	-	services ne constituant pas des immobilisations  - Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annu-						YZ _		15 4		<u> </u>		14	109
		DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*  - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt					(	<b>ДВ</b>		17	770				
		le régime simplifié d'imposition *		· ·	1			DS	1				×		<b>—</b>
		- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:		handicapés):				YP	1	1		_		1	
	DIVERS	<ul> <li>Effectif affecté à l'activité artisanale</li> <li>Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison o</li> </ul>	les sommes	mises			-	RL			0,				1 0/
	10	à la disposition de la société *  - Numéro de centre de gestion agréé *	ХР				- Filiales		cipations : (1			Si ou	i cocher i	ZR	0
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt bis du CGI pour l'entreprise donatrice		de l'article 238			1	ar art.38	II de l'ann.	III au C.G.	I)	Sino	n 0	ZR	.   0
		Bus du CGI pour l'entreprise donatrice     Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortiss l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 oc	ement excep	otionnel chez				RH						i diwayaya Tababa	
ŀ		Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.  JA	nes au CGI	Plus-values à 15 %	%	JК				Plus-values	à0%	JL			
	田 _	navan janais ete memore du groupe.	51.7	Plus-values à 19 %	%	JM				Imputatio	ns	JС			
	RÉGIME DE GROUPE*	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-válues à 15 %	%	JN				Plus-values	à0%	јо			
on	RÉGI GRC			Plus-values à 19 9	%	JP				Imputatio	ns	JF			
ттаціфи		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société	јн	N° SIRET de	la soc	iété mère c	đụ groupe	. ]	r.ı	1.1		$\Box$			

mère, 2 si société filiale

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aic et le Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe). (1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

### INS-VALUES

ormulaire obligatoire (article 53	(12)	)	DÉTERMINATION DES PLUS ET MO
du Code Général des Impôts)	_		

		on de l'entreprise : SARL ;  TERMINATION DE LA VA	LEMBOUGAU	E							Néant X
		nte d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette		Amo en	rtissements pratiqués franchise d'impôt (4)	Autres amortisseme	nts *	V	leur résiduelle
	1	0	2	3		-	(4)	(3)			6
	2										
	3						,				
ons *	4										
- Immobilisations	5										
Immo	6		96.4.								
÷	7										
	8										
	9		*								
	10		-								
	11										
	12										
		B - PLUS-VALUES,	MOINS-VALUES			(	Qualification fiscale	des plus et moins-	values réa	lisées *	
		Prix de vente	Montant global de la ou de la moins		Court te	rme		Long terme			Plus-values taxables à
		①	®	-value	9	)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	6	19 % (1)
	1	D. Only Investment									
	2										
	3										
_	4										
tions *	5	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·									
I - Immobilisations	6							•			
- Jm	7										
	8										
	9										-
	10										
	11										
	12	Fraction résiduelle de la provision spéc	igle de réévaluation afférente								
	13 14	aux éléments cédés  Amortissements irrégulièrement différé			+					•	
	15	Amortissements afférents aux éléments bles par une disposition légale			+						
91	16	Amortissements non pratiqués en comp	tabilité et correspondant à la les lois de 1966, 1968 et 197	déduction	+						
II - Autres éléments		ment utilisée  Résultats nets de concession ou de sous	s concession de licences d'ex	ploitation				·		ļ	8590gr Pr #860
utres	17	de brevets faisant partie de l'actif immo onéreux depuis moins de deux ans									
п-4	18	Provisions pour dépréciation des titres values à long terme devenues sans obje	t au cours de l'exercice								
	19	relevant du regime des plus ou moins-v	alues à long terme	n des titres							
		Divers (détail à donner sur une note an ADRE A plus ou moins-value ne	tte à court terme (total als	gébrique							
		des lignes 1 à 20 de la c ADRE B : plus ou moins-value ne	colonne (9)) tte å long terme (total alg								
***		des lignes 1 à 20 de la c ADRE C : autres plus-value taxabl	colonne (10)		(A	)		(B) (ventilation par taux)			(C)

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032

<sup>(1)</sup> Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

### **LEMBOUGAU**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 20 Promenade du Mail 40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS RCS DE DAX 800 334 485

## RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 MARS 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

### - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaire est de 205 665 € pour 2017 contre 196 040 € en 2016.

### - Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour *l'exercice* ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2017, nous concentrerons nos efforts pour fidéliser notre clientèle et à maintenir le chiffre d'affaire

### - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 mars, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

HL-GL



### AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

(é	A ELÉMENTS AS à l'exclusion des plus-values de fu	SUJETTIS usion dont l'i	AU RÉGIME FISCAL DE mposition est prise en charg	S PLUS-VALUES A CO ge par les sociétés absorba	OURT TERME antes) (cf. cadre B)	
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
<u> </u>	Imposition répartie	** or ind	réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	1)				
		TAL 1				
·	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant
_	2	N-1	pius-vatues reansees a rongine	rreatement reintegre	resultat de l'exercice	à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-2				
-		N-1				
		N-2				
Dive velves statistis						
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			<del> </del> -	
l	différente (art. 39 quaterdecies	N-4				
exercices antérieurs	lter et 1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7		•		
		N-8				
		N-9				
B	3 PLUS-VALUES RÉINTÉG	OTAL 2 GRÉES DAN	IS LES RÉSULTATS DES	S SOCIÉTÉS BÉNÉFICI	AIRES DES APPORTS	
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale		OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér	AIRES DES APPORTS rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi  Montant rapporté au résultat de l'exercice	d'une activité
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 ORÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 SRÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 SRÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté- rieurement réintégré	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 SRÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté-	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 SRÉES DAN ues afférente	s aux biens non amortissabl  Montant net des plus-values réalisées	es ou taxées lors des opér  Montant anté- rieurement réintégré	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 SRÉES DAN ues afférente	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	es ou taxées lors des opér  Montant anté- rieurement réintégré	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant
Cette rubric Plus-values de fus (personnes morale	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	OTAL 2 SRÉES DAN ues afférente	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	es ou taxées lors des opér  Montant anté- rieurement réintégré	rations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés)  Montant restant

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

### SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entre	prise :	SARL LE	EMBOUGAU				Néant 2
			Rappel de la plus ou m	oins-value de l'exercio	e relevant du taux de 15%	ou 16% 💋 .	
Entreprises soumises Entreprises soumises			Gains nets retirés de la exclus du régime du lo		ciétés à prépondérance immobilière exies-0 bis du CGI)	es non cotées	
			Gains nets retirés de la (art. 219 I a sexies-0 d		res dont le prix de revient est supér	ieur à 22,8 M€	
I - SUIV	/I DES	MOINS-VAI	LUES DES ENTRE	EPRISES SOU	VIISES À L'IMPÔT SU	JR LE REVENU	
Origine	:		Moins-values à 16%		utations sur les plus-values à ong terme de l'exercice imposables à 16 %		Solde des moins-values à 16%
			②		3		<u> </u>
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2		100				
Aoins-values nettes à	N-3						
long terme subies au	N-4						
cours des dix exercices	N-5				•		
antérieurs	N-6				<u>.</u>		
(montants restant à	N-0	<u>-</u>	<u> </u>				
déduire à la clôture du	N-7				<u> </u>		
dernier	N-8						
exercice)	N-9						
	N-10						
II - SUIVI D	ES M	OINS-VALUE	S À LONG TERIV	IE DES ENTRE	PRISES SOUMISES A	À L'IMPÔT SUR	LES SOCIÉTÉS *
	:		Moins-val	ıes	Imputations sur les plus-valu long terme	es à	Solde des

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Solde des
Origine		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
<u> </u>		<u> </u>	3	SCARCS-U DIS du CGI)	3	6	The state of the
Moins-values nettes	N						
	N-I						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3			-			
subies au cours des	N-4						
dix exercices antérieurs	N-5						
(montants restant à	N-6						
déduire à la clôture du	N-7						
demier exercice)	N-8				,		
	N-9						
	N-10						

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

g.\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gg. 2007

#### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation d	de l'entreprise :	SARL LEMBOUGA	AU							Néant [	x *
1 5	SITUATION DU (	COMPTE AFFECTÉ	A L'I	ENREGISTREME	NT DE LA RÉS	ERVE S	PÉCIALE POU	R L'EXE	ERCICE N		
					Sous-comptes de	la réserve	spéciale des plus	-values à l	ong terme		
	•			taxées à 10 %	taxées à 15 %	<b>6</b>	taxées à 18 %	taxé	es à 19 %	taxées à 25 °	%
à la clôture de	a réserve spéciale e l'exercice précédent	(N-1)	1								
Réserves figu au cours de l'é	rant au bilan des soci exercice	étés absorbées	2		,						
		'AL (lignes 1 et 2)	3								
Prélèvements o	opárás d'impô	nt lieu à complément et sur les sociétés	4								
_	- ne donr	nant pas lieu à complément et sur les sociétés	5								
ANT		'AL (lignes 4 et 5)	6								
à la clôture de	a réserve spéciale e l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7								
II RÉS	ERVE SPÉCIALE	DES PROVISIONS	POU	R FLUCTUATIO	N DES COURS	* (5e,	6e, 7e alinéas	de l'ar	t. 39-1-5e	du CGI)	
	t de la réserve ure de l'exercice	réserve figurant au bi			montants préle	vés sur la	réserve			nt de la réserve	
a i ouvert	ure de l'exercice	sociétés absorbées au o	cours						a la clôtu	re de l'exercice	
3	①	sociétés absorbées au c l'année	cours	don	nant lieu nent d'impôt ③	1	ne donnant pas lic omplément d'imp		à la clôtu	re de l'exercice	
PAR		l'année	cours	don	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR		l'année	cours	don	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la ciôtu		
PAR		l'année	cours	don	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR	<b>①</b>	l'année		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR	<b>①</b>	l'année ②		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR	<b>①</b>	l'année ②		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR	<b>①</b>	l'année ②		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR	<b>①</b>	l'année ②		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
PAR	<b>①</b>	l'année ②		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		
ERVER PAR	<b>①</b>	l'année ②		don à complér	nant lieu	1	ne donnant pas lie		à la clôtu		



### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARIL LEMBOUGAU  Sistançaire marbe des intégralates factes, indéque le SINEN de la ster de groupe :  Exercice ouvert lo : _01042016										
Se emerginie member d'une inségnation fiscale, indiquez le SIREP de la site de groupe:    Carterior couvert le: _01042016	Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU				Néant X *					
Venue de marchandises OA Production vendus - Biers Production vendus - Biers Production vendus - Biers Production vendus - Services OC Production stackée Production indickée Production i										
Vestes de marchandiese  Ox  Production vendure - Bienes  OB  Production vendure - Services  OC  Production stockée  Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant conocurs à sa formation  OE  Subventions d'accident immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant conocurs à sa formation  OF  Autres produits de gastion courante hors quote-parts de résulet sur opération finites en commum  OH  Transferts de charges reflecturées et transférts de charges déductibles de la valeur ajoutée  OI  Reflevances pour concessions, Revers, licences ca assinités  OK  Plus-values de cession d'éténents d'immobilisations corporelles et incorporelles, si instanchées à une activité normain et courante.  Remitées sur créances amorties loraqu'elles se rapportent au réssiltat d'exploitation  TOTAL 1  OM  II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)  Achats de marchandiese (droits de douanes compris)  Variation de stock (marchandiese)  Achats de marchandiese (droits de douanes compris)  OP  Variation de stock (marchandiese)  Achats de marchandiese (accident de la valeur appovisionnements)  OP  Variation de stock (marchandiese)  Achats de marchandiese (droits de douanes compris)  OR  Variation de stock (marchandiese)  OR  Achats de marchandiese (droits de douanes compris)  OR  Variation de stock (marchandiese)  OR  OR  OR  Calcurate et devance, a l'exception des cours et redevances  OR  Loyetes et nedvance, a l'exception de cours affertent à la production immobilisée declare  OR  Autres schiest et nedgrage extrass, à l'exception de louges et nedvances  OR  OR  Autres charges et devance, à l'exception de courant filters de filters et des minobilisations corporelles mises d'une couvertion de location de louge affertent à la production immobilisée declare  OU  Autres charges et CPA autre que la TVA, contributions indirecter de distributions and des des des des de la des des des des des des des des des des										
Production vendue - Bieris  OB  Production vendue - Services  OC  Production vendue - Services  OC  Production vendue - Services  OC  Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation  OE  Subventions d'exploitation reques et abundons de créances à caractère commercial  OF  Autres produité es géstion ouvante hos quote-parts de feature sipuaté  OI  Transferts de charges reflecturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée  OI  Transferts de charges reflecturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée  OI  Transferts de charges reflecturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée  OK  Plus-values de cession déférentes d'immobilisations comporelles et incorporelles, si rattachées à octume activité normale et courante  Rectiversures pour concessions, trevets, licences ca satimilés  OK  II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)  III - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)  Variation de stock (marchandises)  OR  Variation de stock (marchandises)  OR  Achats de malières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OP  Aviration de stock (marchandises)  OQ  OR  Aviration de stock (marchandises)  OQ  Aviration de stock (marchandises)  OQ  OR  Aviration de stock (	I - Production de l'entreprise									
Production wendur - Services OC Production stocked OD Production inmobilitée à hauteur des seules charges déductibles syant concours à sa formation OE Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial OF Autres produits de gestion constante lons quote-parts de résultat sur opération fishes en commun OH Autres produits de gestion constante lons quote-parts de résultat sur opération fishes en commun OH Ransfers de duraise refuelates et attentiers de charges déductibles el la valeur ajoutée OC Redevances pour concessions, bevets, licences et assimités OK Plus values de cestion d'éléments d'immobilisations croproelles et incorporales, si rattachées à OC Rentières sur créances amorties lotsage elles se rapportent au résultat d'exploitation TOTAL 1 OM  II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1) Achats de machandiese (drois de doumne compris) ON Achats de matières pennières et surres approvisionnements (droits de doumne compris) OP Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements (droits de doumne compris) OP Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et approvisionnements) OP Variation de stock (matières premières et approvisionnements) OP Variation de stock en de la view aj valeur de l'exploration de levalue de comprise de la view aj valeur de l'exploration de levalue de compression de levalue de compression de levalue de compression de levalue de l'exploration de levalue de compression de levalue de l'exploration de levalue de compression de levalue de l'exploration de levalue de l'exploration de levalue de l'exploration de levalue de l'explora	Ventes de marchandises	OA								
Production inmobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE  Subventions d'exploitation reques et abundons de créances à caractère commercial  OF  Autres produite de gestion courants hors quote-parts de résultat aur opération fisites en commun  OR  Autres produite de gestion courants hors quote-parts de résultat aur opération fisites en commun  OR  Autres produite de gestion courants hors quote-parts de résultat aur opération fisites en commun  OR  Retrivers pour concessions, beverus, licences et assimilés  OK  Plais-opties de cession étérement d'immobilisations corporelles at incorporelles, si entlachées à  OL  Retrivées sur créances amorties lorsquéelles se rapportent au résultat d'exploitation  TOTAL 1  OM  IT - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)  Achaits de marchandises (droits de douanes compris)  ON  Variation de stock (marchandises)  Achaits de matrières premières et autres approvisionmements (droits de douane compris)  OP  Achaits de matrières premières et autres approvisionmements (droits de douane compris)  OR  Autres achaits et charges extermes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achaits et charges extermes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achaits et charges extermes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achaits et louiges extermes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achaits et louiges extermes, à l'exception des loyers et redevances  OR  OR  OR  OR  OR  OR  OR  OR  OR  O	Production vendue - Biens	ОВ								
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concours à sa formation OE Subventions d'exploitation reques et abandons de créances à caractère commercial OF Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résulut sur opération finites en commun OH Transferts de charges refineturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés Plan-values de cassion d'éthemet à firmobilisations corporelles et incorporelles, si intuchées à OL Rentrées au créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT TOTAL 1 OM  II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1) Achats de matières pramières et autres approvisionnements (droits de douanes compris) ON Variation de stock (marchandises) OO Achats de matières pramières et autres approvisionnements (droits de douane compris) OP Variation de stock (marchandises) OO Achats de matières pramières et autres approvisionnements (droits de douane compris) OP Variation de stock (marchandises) OR Loyers et rédevances, à l'exception de loyers et redevances OR Loyers et rédevances, à l'exception de loyers et redevances OR Loyers et rédevances, à l'exception de ceux afférents à la production immobilisted febrate O' Autres achats et charges externes, à l'exception de ceux afférents à la production immobilisted obtaire O' Autres charges de gestion courante hors quote-part de résuluit sur opérations faites en commun OW Molin-values de cession d'éthement s'immobilisation corporelles, si attachées à OY une activité mombilise au particular de l'une convertion de location de plus de 6 mois TOTAL 2 OJ  III - Valeur ajoutée produite Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 2 OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises Valeur gjoutée assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monétabilisement au sens de la CVAE. Chiffie d'affibires de référence OVAE  OC Coloration sur la Valeur ajoutée des Entr	Production vendue - Services	ос								
Subventions d'exploitation reques et abandons de créances à caractère commercial  Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat aur opération fisites en commun  Transférts de charges reflucturées et maniféres de charges déductibles de la valeur ajoutée  Of  Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés  OK  Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à  OL  Remrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation  TOTAL 1  OM  II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I)  Achats de marchandises (totoits de douanes compris)  OP  Variation de stock (marchandises)  Achats de marchandises (totoits de douanes compris)  OP  Variation de stock (marthandises)  OP  Variation de stock (marthandises)  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Charges déductibles de la valour ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  OU  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Charges déductibles de la valour ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  OU  Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles, si attachées à  OY  III - Valour ajoutée produite  Calcul de la Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 2  Of  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur ajoutée de SEntreprises  Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur ajoutée de SEntreprises  Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur ajoutée de la CVAE  Si vous être sauquiris à la CVAE eu monocétablissement au sens de la CVAE  Si vous être sauquiris à la CVAE eu monocétablissement au sens de la CVAE  Si vous être sauquiris à la CVAE eu monocétablissement au sens de la CVAE  Chiffie d'affaires de référence  OV  ONNO ÉTABLISSEMENT au seus de la CVAE  Chiffie d'affaires de référence CVAE  Princte de référence  OV  ONNO ÉTABLISSEMENT	Production stockée	OD								
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération fisites en commun OII Transfirs de charges reflecturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI Rédévances pour contessions, brevets, licences et assimités OK Plus-values de cossion d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à OL Rentrées sur refrances amorties lorsquirélles se rapportent au résultat d'exploitation TOTAL I OII II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I) Achats de marchandiges (droits de douanes compris) On Variation de stock (machandises) OO Achats de malières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris) OP Variation de stock (machandises) OO Achats de malières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris) OP Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris) OP Autres achats et charges externes, à l'exception de cuva affrents à des immobilisations corporelles mises Adisposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de réclie-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois Autres achats et des gestion courante hors quote-parts de résultut sur opérations faites en commun ON Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à OV Transes avel e C. Autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les OZ Praction de solution aux amortissements afférentes à de simmobilisations corporelles mises à d'apposition dans le cadre d'une convention de location grance ou de drédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 1 OJ  MI - Valeur ajoutée produite Calcul de la Valeur Ajoutée Total total de location plus de 6 mois TOTAL 2 OG  V- Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises Valeur ajoutée produite Calcul de la Valeur Ajoutée total la cryba de la ligne SA, vous seres alors dispensed un dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au se	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		. <u></u>						
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI Redevances pour concessions, tervets, licences et assimilés OK   Plan-valuers de cession d'élément d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à OL   Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation TOTAL 1 OM   II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)   Achats de marchandises (droits de douanes compris) ON   Variation de stock (marchandises) OO   Achats de marchandises (droits de douanes compris) OP   Variation de stock (marchandises) OO   Achats de marchandises (droits de douanes compris) OP   Variation de stock (matchandises) OO   Achats de marchandises (principal de la descripance de tiers (1) ON   Variation de stock (matchandises) OO   Achats de marchandises (principal de la descripance d	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF								
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés  OK  Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si natachées à  OL  Remrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation  TOTAL 1  M  IT - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)  Achats de marchandises (droits de douanes compris)  ON  Variation de stock (marchandises)  Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OP  Variation de stock (marchandises)  Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OQ  Variation de stock (marchandises)  Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OQ  Variation de stock (marchandises)  Autres achats et changes extermes, à l'exception des loyers et redevances  Loyes et prodevances, à l'exception des coux afférents à des inmobilisations corporelles mises d'une convention de location de plus de 6 miss  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  Ou  Autres charges de gestion couvante hors quote-parts de résultat sur opénitions faites en commun  Ow  Moins-values de cestion d'éléments d'immobilisation corporelles, si attachées à ou ne activité normale et couvante  Toess sur le C. Autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabates, J. L. J. P. P.  Traces aux le C. Autre que la TVA, contributions indirectes (droits autre alcourse de la valeur ajoutée de missi entreprises d'une convention de location de plus de 6 miss  TOTAL 2  OJ  III Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1 - TOTAL 2  OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujette à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  SA  Carter réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  SA  Carter réservé au mono établissement au sens de la CVAE  (SV )	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	ОН								
Pilus-rollues de exestion d'étiments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité comme et cotournes une activité comme et cotournes me comme de cotournes me cotournes me comme de cotournes de c	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	01								
une activité normale et courante Rentrées sur créances amorties lonsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation TOTAL I N  Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ок									
TOTAL I OM  II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)  Achtats de marchandiess (droits de douanes compris)  Variation de stock (marchandiess)  Oo  Achtats de marchandiess (droits de douanes compris)  Oo  Variation de stock (marchandiess)  Oo  Achtats de marchandiess (marchandiess)  Oo  Variation de stock (marchandiess)  Oo  Variation de stock (marchandiess)  Oo  Autres achtats et charges externes, à l'exception de cours different à des immobilisations corporelles mises  d'une convention de location de plus de 6 mois  Charges déductibles de la valeur ajoutée affièrente à la production immobilisée déclarée  Ou  Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations filities en commun  Ow  Moint-vultues de cassion d'élèmente d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une astivité normale et courante.  These sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les labases.), T.I.P.P.  Traction des doutations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location de loca	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL								
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	хт								
Achats de marchandises (droits de douanes compris)  Variation de stock (marchandises)  OD  Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OP  Variation de stock (marchandises)  OP  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Loyers et redevances, à l'exception de caux affisents à des immobilisations corporelles mises  d'asposition dans le cadré d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention des locations aux amontissements afférentes à des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois location-gérance ou de crédit-bail ou encore  TOTAL 2 OJ  HI - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1 - TOTAL 2 OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtres assujettie à la CVAE tun monoétablissement au sens de la CVAE.  Si vous êtres assujettie à la CVAE tun monoétablissement au sens de la CVAE.  Si vous êtres assujettie à la cVAE tun monoétablissement au sens de la CVAE.  Chiffre d'affaires de réf	TOTAL I	ОМ								
Autras de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OP  Achats de matières premières et autres approvisionnements  OQ  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  OU  Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun  OW  Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles, si attachées à une activité normale et courante  Taxes sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcocols et les labeles). ILIA d'autres de des des des des des des des des de	$\Pi$ - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)  OP  Variation de stock (matières premières et approvisionnements)  OQ  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  Loyers et redevances, à l'exception de ceux affèrents à des immobilisations corporelles mises ad alsossition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois  Charges déductibles de la valeur ajoutée affèrente à la production immobilisée declarée  OU  Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun  OW  Moints-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à OY  une activité normale et courante  Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les  OZ  Braccis, M. I.P.P.  Traction des doute eaufer d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore  d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 2  OJ  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  Total - Total - Total 2  Si vous êtes assujetts à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujetts à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujetts à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence  CA LOVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  OR  Période de référence  GY  OR  OR  OR  OR  OR  OR  OR  OR  OR  O	Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON								
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  OR  Loyers et redevances, à l'exception des loyers et redevances  OR  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférents à des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une conventind une conventind de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  OU  Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun  Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à OY  Taxes sur le CA, autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les une activité normale et courante  Taxes sur le CA, autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les une activité normale et courante  Taxes sur le CA, autre que la Plus de 6 mois  TOTAL 1. T.P.P.  Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore  OP  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1. TOTAL 2  OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous dess assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous dess assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous dess assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Si vous dess assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  OR  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous dessassion de le ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	Variation de stock (marchandises)	00								
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances  Loyers et redevances, à l'exception de ceux affirents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  OU  Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun  OW  Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles, si attachées à OY  Taxes sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabas.), T.I.P.  Taxes sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore  Og  ### Total 1 OJ  ### Total 2 OJ  ### Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 2 OG  ### COtisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence  GY  Date de cessation  HR  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces histiques à joinder).  Og Calcul de la valeur ajoutée des Entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant de	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP								
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de plus de 6 mois  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  OU  Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun  Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante  Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les Oz dabaes.), LiPP.  Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore 09  d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 2 OJ  HI - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée Total de Berterprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE.  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE.  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  Og  Date de cessation  HR  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces brigues à joindre).  () Attention, in de oit pas être teuc compte dans les lièges ON à OS, ON et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée ressortant des plans	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	L							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU  Moins-values de cession déléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à OY  Moins-values de cession déléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à OY  Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabaes), T.I.P.P.  Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 2 OJ  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (J) Attention, il no doit pas être teuro compte dates lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR								
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun  Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles, si attachées à oy me activité normale et courante  Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabaes), T.I.P.P.  Taxes dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 2 OJ  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1 - TOTAL 2 OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  GZ  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindie).  (J) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON do S, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	os								
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante  Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabass), T.I.P.P.  Taxes de disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-báil ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 2  OJ  HI - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1 - TOTAL 2  OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de réfèrence CVAE  Période de réfèrence  GY  GZ  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée, afférente à la production  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON do SO, Ow et CZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	ΟU			, ,, <del></del>					
une activité normale et courante Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P. Praction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de plus de 6 mois  TOTAL 2 OJ  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE.  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE.  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement ne usens de la CVAE.  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement ne usens de la CVAE.  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence CVAE  Période de référence CVAE  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (I) Attention, in de ôtip as être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow								
tabass), T.I.P.P.	une activité normale et courante	OY								
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  TOTAL 2 OJ  III - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Sa  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  Dota de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans  comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	oz	l							
MII - Valeur ajoutée produite  Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1 - TOTAL 2  OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  SA  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration nº 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  GZ  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore	09								
Calcul de la Valeur Ajoutée  TOTAL 1 - TOTAL 2  OG  IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  GZ  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans . comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	TOTAL 2	OJ								
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Oute de référence  GY  Date de cessation  Période de référence  GY  Date de cessation  HR  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, affèrente à la production	III - Valeur ajoutée produite	-1	ļ <u>.</u>							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Oute de cessation  Période de référence  Oute de cessation  Oute de cessation  Oute de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG								
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises	•								
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  GX  Période de référence  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA								
et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE  MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE  Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  GY  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Cadre réservé au mono établissement au sens de la	CVA	E							
Chiffre d'affaires de référence CVAE  Période de référence  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production										
Période de référence  Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	L							
Date de cessation  Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX								
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Période de référence GY	GZ								
toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	Date de cessation	HR								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production	toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.	(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à li immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.	produc	tion							

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Nº de dépôt

		Néant 🔲 *
	EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 7	N° SIRET 80033485600013
	DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LEMBOUGAU	
	ADRESSE (voie) 20 PROMENADE DU MAIL	
	CODE POSTAL 40480 VILLE	VIEUX BOUCAU LES BAINS
	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	PI   Nombre total de parts ou d'actions correspondantes   P3
	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100
DECLARANT	Forme juridique Dénomination	
AK	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
CI	Adresse: N° Voie	
		Pays
17)	Forme juridique Dénomination	
PAKLE	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
CONSERVER	Code postal Commune	Pays
VSE	Forme juridique Dénomination	
	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
V	Adracea : NO Wais	
AIRE	Code postal Commune	Pays
PLA	Forme juridique Dénomination	
EXEMPL	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
EX	Adresse: N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
	II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :	
	Titre (2) M Nom patronymique LAMBOULAS	Prénom(s) MARTINE
	Nom marital	% de détention 70.00 Nb de parts ou actions 70
	Naissance: Date 080568 Nº Département 82	Commune MONTAUBAN Pays FRANCE
	Adresse: N° 40 Voie AVENUE	LA PLACE
	Code postal 40140 Commune SOT	USTONS Pays
	Titre (2) M Nom patronymique GAUTHIER	Prénom(s) LAURENT
	Nom marital	% de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30
	Naissance : Date 240959 N° Département 13	Commune SALON DE PROVE Pays FRANCE
	Adresse: N° 35 Voie AV LA PI	
		USTONS Pays
	[10140]	3010110

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

### LEMBOUGAU

### Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 20 Promenade du Mail 40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS RCS DE DAX 800 334 485

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'an 2017, Le 20 septembre, A dix heures,

Les associés de la société LEMBOUGAU, société au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence *signée* par les associés présents en entrant en séance.

### Sont présents:

Monsieur Laurent GAUTHIER,	30	parts
Madame Martine LEMBOULAS,	70	parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame LEMBOULAS Martine, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

H.L Cl

### **LEMBOUGAU**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 20 Promenade du Mail 40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS RCS DE DAX 800 334 485

# RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre le société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés.

Aucune convention n'est intervenue sur l'exercice clos au 31 MARS 2017

Fait à Vieux Boucau

Le 20 septembre 2017

LA GERANCE

MBOULE

### - Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **RESULTATS - AFFECTATION**

### - Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 205 665 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 51 euros

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 92 714 euros

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 36 467 euros

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 979 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 37 810 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 15 437 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 544 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 233 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 189 184 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 16 532 euros.

M-L-G.V

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 4 382 euros, il s'établit à 12 150 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 1 503 euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017 se solde par un *bénéfice* de **10 647 euros.** 

### - Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un *bénéfice de 10 487* euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le *bénéfice* de l'exercice de la manière suivante :

La totalité en autres réserves

10 487 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 15 647 euros.

### - Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### - Conventions réglementées.

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

H.L. G.L

### - Approbation de la rémunération de la Gérance.

Nous vous proposons d'approuver la rémunération annuelle brute de la Gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Vieux Boucau

20 septembre 2017

**LA GERANCE** 

Jem Boulos

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la *gérance*,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation de la rémunération de la Gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AL GL

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 10 487 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée *Générale* approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 487 euros de la manière suivante

La totalité en autres réserves

10 487 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 15 647 euros.

### Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AL GL

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle de la gérance pour un montant de 20 400 euros.

### Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés.

**LEMBOULAS Martine** 

**GAUTHIER Laurent** 

### **LEMBOUGAU**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 20 Promenade du Mail 40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS RCS DE DAX 800 334 485

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2017

# <u>Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017.</u>

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée *Générale* approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 487 euros de la manière suivante

La totalité en autres réserves

10 487 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 15 647 euros.

### Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 septembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original

La Gérance